PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PARTYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que le véhicule présenté comme prototype des véhicules genres CAM - VASP de marque VOLVO :
- Type FM64H - Versions : 34TR - 38TR - 42TR - Séries : 32 - 34 - 37 - 39 - 43 - 46 - Cabines L1 - L2, livré :
- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule livré.

Serressé

Outros de la route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule du type de véhicule livré.

TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VÉHICULES : La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code d

120 t (avec cylindres à ressort sur essieux 1, 2 et 3 et compresseur bicylindre).

NOTA: Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/CE.

Monthléry, le 15 janvier 2002

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines (Signé : P. DEVIGNE)

Vu et approuvé : Enregistré sous le n° AU-2610-01-00 Fait à Paris, le 15 janvier 2002 Pr le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France Pr le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules

NI-				CERTIFICAT I	DE CONFORMITÉ		
a)	us, s au	soussignés Volvo Trucks France - 55, a e le véhicule livré en châssis cabina (avenue des Champs Pierreux - 9200	0 NANTERRE, représentant dûment au	crédité de VOLVO Truck Corporation à Götebor		
5/1971 -5 8	1.	Genre :	voir nota 1) ou VASP (voir nota 3) :		credite de VOLVO Truck Corporation à Götebor	rg (Suède), constructeur, certifions :	
	2.	. Marque :	CAM-VASP VOLVO				
	3.	Type / Versions :		4H38TR FIVI64H42TR		(1)	
						(1)	
		Séries :	32 34				
		Cabines :	L1 - L2	39 49			
	4.	Numéro d'identification :	Y V 2 1	I I I O I A A I O I O		000	
	7. 8.	Source d'énergie : Puissance administrative (CV) : Nombre de places assises :	GO 32	4 CIMDI8	12/4/5/4/5/	(2)	
		(y compris le conducteur)	2 - 3			(1)	
		Poids total autorisé en charge (t) :	26 26	26 26 20			
	12.	Poids total roulant autorisé (t) : - sans système de freinage de remorque	•			(1)	
		**		20,5 néant		(1)	
		- avec système de freinage de remorque		36			
	,	Niveau sonore de référence dB(A) : - échappement latéral :	26	***		(3)	
	15.	- échappement vertical : Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) :	1050			(1)	
	((La réception de ce véhicule ne peut ê être donnée qu'aux seuls véhicules de	hicule isolé : //	n suffisante à l'octroi d'une autorisation ent les limites réglementaires lorsqu'ils t I Code de la route dans les conditions d	de transports exceptionnels, cette dernière ne transportent des objets indivisibles. Ce véhicule le poids ci-après pour les PTR 40 / 14 t :	e pouvant Peut 2002	
		The second de venice	die articule: -/U t				1/2
	е	est entièrement conforme au type et a	à la version dont le prototype a fait	à ressort sur les essieux 1, 2 et 3 et c l'objet du procès-verbal de réception ci-	ompresseur bicylindre.		
b) o	ue c	ce véhicule sort de nos usinos /	· · · ·	objet du proces-verbal de réception ci-	dessus.		
		ce véhicule sort de nos usines (magas					
		être livré à : et adresse de l'acheteur ou, à défaut					
Nota	1:	Pour obtenir l'immatriculation du véhi	icule remorqué livré en châccie au c			19	MAR. 2002
		sent certificat, le procès-verbal de réc	ception du type et :	u du camion livré en châssis-cabine dés	signé ci-dessus, il doit notamment être joint a	u pré-	oncessionnaire
	-	- soit un certificat de montage d'une	correcte a l'annexe VII de l'Arrêté du 19	juillet 1954 relatif à la réception des ve	éhicules :	Fait a Nanterre, le:	MO EDALIOE
Nota	3:	Pour obtenir l'immatriculation du comi	ion and de le committe d'affiliexe VIII	de ce meme Arrete ainsi qu'un procès	s-verbal de réception à titre isolé. signé ci-dessus, il doit notamment être joint au annexe VIII de l'Arrêté du 19 juillet 1954 relati		Shampa Pierreux
(1) Ra	eyer i	les mentions inutiles.	de reception à titre isol	é.	relati	if a le SETST NANTE	REDEX
(3) Le	PTF	RA de 44000 kg ne pourra figurer sur la ca	arte grise qu'au vu du certificat de carre	ssage qui dovre indiques a la tri		The state of the s	16
				ossage qui devra indiquer que le véhicule e.	st équipé d'une carrosserie PTE.CONT.		
							Volvo
•							
						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

ATTESTATION DE CARACTÉRISTIQUES

lous, soussignés Volvo Trucks France - 55, avenue des Champs Pierreux - 92000 NANTERRE, représentant dûment accrédité de VOLVO Truck Corporation à Göteborg (Suède), constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du Certificat de

- électrique sur transmission de kg (2)

- hydraulique sur transmission de 250 kg de pneumatiques :

005/65 R 22,5 13 R 22,5

Essieu 1

d'une charge maximale accessible (kg) :

(marquée sur la plaque constructeur)

d'une suspension de l'essieu moteur :

- mécanique non équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'Annexe II de la Directive 96/53 CEE modifiée, d'un type moteur ayant un taux d'émission de gaz polluants conforme à :

Rayer les mentions inutiles. A compléter.

D12D380EC01 D12D426EC01 (Euro 3)

9000

Fait à Nanterre, le : Volvo

ATTESTATION DE REVERSEMENT DE LA T.V.A.

us, soussignés Volvo Trucks France - 55, avenue des Champs Pierreux - 92000 NANTERRE, constructeur ou importateur, certifions que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro d'identification figurent au certificat ci-dessus a été réguement mis à la consommation conformément aux dispositions de la 6º directive européenne, la T.V.A. afférente à l'acquisition intracommunautaire étant acquittée sur la déclaration mensuelle de la taxe sur la valeur ajoutée (CA3).